

CC du Pays Rhénan

Données de cadrage du parc locatif social au 01/01/2015

		Nombre de logements du parc	Part dans le parc	En ZUS
Parc locatif social		489		0,0%
Typologie du logement	Individuel	74	15,1%	
	Collectif	415	84,9%	
Taille du logement	T1	5	1,0%	0,0%
	T2	67	13,7%	0,0%
	T3	193	39,5%	0,0%
	T4	166	33,9%	0,0%
	T5	49	10,0%	0,0%
	T6 ou +	9	1,8%	0,0%
Période de construction	Construits avant 1975	59	12,1%	0,0%
	Construits entre 1975 et 1999	203	41,5%	0,0%
	Construits depuis 2000	227	46,4%	0,0%
Mode de financement	PLI			
	PLAI	17	3,5%	0,0%
	PLUS	451	92,2%	0,0%
	PLS	21	4,3%	0,0%
Diagnostic de performance énergétique	DPE Classe A			
	DPE Classe B	25	5,1%	0,0%
	DPE Classe C	100	20,4%	0,0%
	DPE Classe D	113	23,1%	0,0%
	DPE Classe E	94	19,2%	0,0%
	DPE Classe F	68	13,9%	0,0%
	DPE Classe G	17	3,5%	0,0%
	DPE non renseigné ou non réalisé	72	14,7%	0,0%
Vacance et mobilité	Taux de vacance globale		2,1%	
	Taux de vacance de plus de 3 mois		0,6%	
	Taux de mobilité		11,1%	
Conventionnement	Oui	489	100,0%	
	Non	0	0,0%	



Définitions

Le répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux recense l'ensemble des logements appartenant aux bailleurs sociaux. Le parc locatif social désigne l'ensemble des logements, conventionnés ou non, pour lesquels le statut du bailleur contraint son activité (OPH, ESH) auquel s'ajoutent les logements conventionnés des autres bailleurs (SEM).

- Nombre total de logements du parc: nombre total de logements du répertoire dont le mode de location est loué avec contrat de location, vacant, vide ou pris en charge par une association, ou occupé avec ou sans contrepartie financière.
- Nouvelles mises en service: ensemble des logements mis en service entre le 2 janvier 2014 et le 1er janvier 2015
- Taux de vacance: nombre de logements vacants rapporté au nombre total de logements proposés à la location, c'est à dire loués avec contrat de location ou vacants.
- Taux de mobilité: emménagements dans les logements proposés à la location depuis 1 an rapporté au nombre de logements proposés à la location depuis 1 an ou plus.
- Logements vides: logements non occupés et non proposés à la location, car en cours ou en attente de travaux, de démolition ou de vente.
- Logement conventionné: logement ayant fait l'objet d'une convention entre l'Etat et le propriétaire bailleur du logement. Cette convention donne droit à l'aide personnalisée au logement pour les locataires qui remplissent les conditions d'octroi.
- ZUS: zone urbaine sensible
- Surface habitable : surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Cette notion remplace celle de surface corrigée utilisée jusqu'en 2011.
- Loyer moyen: somme des loyers rapportée à la somme des surfaces habitables des logements loués au 1er janvier 2015.
- DPE: le Diagnostic de Performance Energétique est un document informatif qui donne un aperçu de la performance énergétique d'un logement par une estimation de sa consommation énergétique et de son taux d'émission de gaz à effet de serre. Le DPE doit être réalisé dans tous les logements d'habitation, excepté ceux destinés à être occupés moins de quatre mois par an. Pour mesurer la performance énergétique d'un logement, le professionnel utilise deux étiquettes : une étiquette « énergie » indiquant la consommation énergétique annuelle du logement sur une échelle allant de A (consommation faible, inférieure à 51 kwh/m²) à G (consommation importante, supérieure à 450 kwh/m²), et une étiquette « climat » indiquant l'impact annuel de cette consommation énergétique sur les émissions de gaz à effet de serre sur une échelle allant de A (émission faible, inférieure à 6kg d'équivalent carbone/m²) à G (émission importante, supérieure à 80 kg d'équivalent carbone/m²).
- Financements
PLAI : prêt locatif aidé d'intégration
PLUS : prêt locatif à usage social. Les logements financés en prêt locatif aidé ordinaire (PLA) appartiennent aussi à cette catégorie
PLS :prêt locatif social
PLI : prêt locatif intermédiaire